

Prime ou augmentation générale ? La CGT répond : Augmentation des salaires !

Pour répondre au mécontentement qui s'exprime depuis 2 mois à travers tout le pays, le Président de la République a demandé aux entreprises, qui le veulent, de faire un geste en direction de leurs salariés par le versement d'une prime qui serait exonérée de toutes cotisations sociales et défiscalisée.

Est-ce la réponse qui convient à ce qui s'exprime à travers tout le pays ou une stratégie pour empêcher que ce mécontentement ne fasse irruption dans les entreprises ?

Cotisations sociales = solidarité et sécurité sociale

Les cotisations sont une partie du salaire qui finance des prestations auxquelles les salariés ont droit et qui couvrent de façon collective et solidaire les risques inhérents aux aléas de la vie (enfants, retraite, maladie, etc). Verser une prime exonérée de cotisations sociales, c'est du salaire en moins et c'est autant d'argent qui ne rentre pas dans les caisses de l'assurance chômage, de retraite et de la sécurité sociale.

L'impôt sur le revenu : exonérer d'impôts, une telle prime comme les heures supplémentaires, c'est s'attaquer au service public, au bien commun et à nouveau c'est réduire la solidarité.

Augmentation du salaire = solution pérenne

Cette proposition ne répond en réalité que très partiellement au mécontentement exprimé car une prime ne résout ni le problème des bas salaires ni celui de la non reconnaissance des qualifications et du déroulement de carrière.

Pire, dans certaines entreprises où cette prime est distribuée, une différence de traitement est faite dans l'attribution de celle-ci, des salariés ne la percevront pas alors qu'ils rentrent dans les critères d'attribution établis par le gouvernement.



Pour la CGT Métallurgie, une prime ne garantit pas à long terme une augmentation du pouvoir d'achat. Seules les augmentations générales de salaires pour tous les travailleurs, qu'ils soient du privé ou du public le permettent. C'est d'ailleurs le sens de notre revendication d'un SMIC à 1800 euros avec une hiérarchisation des salaires de 1 à 5, mesure qui permettrait de tirer l'ensemble des salaires vers le haut.

Partout dans nos entreprises, en complément de nos revendications établies dans le cadre des négociations annuelles obligatoires (NAO), exigeons la transformation de cette prime éphémère en une augmentation générale de tous les salaires !

Saisissons-nous des NAO dans les entreprises et territoires pour porter, avec les salariés, nos exigences en matière de salaires et construisons le rapport de forces nécessaire pour les imposer.

Janvier 2019



Je souhaite

Prendre contact

Me syndiquer

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Tél. _____ Entreprise _____

Email _____